



**UNION OF TAXATION EMPLOYEES - PSAC
SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE L'IMPÔT - AFPC**

233, rue Gilmour St., Suite 800

Ottawa, ON K2P 0P2

Tel.: (613) 235-6704

Fax.: (613) 234-7290

www.ute-sei.org

**CONGRÈS 2017 CONVENTION
JULY 19 - 22 JUILLET
OTTAWA, ON**

**DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE NATIONALE
RAPPORT AU CONGRÈS 2017**

J'ai eu l'honneur d'être élue Deuxième Vice-présidente nationale du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) lors de notre congrès de juillet 2014. Ce fut pour moi un honneur et un privilège encore plus grands d'être au service des membres pendant ce mandat de trois ans.

En plus d'être chargée de la négociation collective et d'être membre du Comité exécutif comme le stipule l'article 2 du Statut 7, à la réunion de septembre 2014 du Comité exécutif, on m'a confié les fonctions de présidente du Comité des changements technologiques et de coprésidente du Comité des chances égales. Dans le cadre de ce poste bénévole, j'ai dû accomplir beaucoup de travail, et certaines journées ont été plus difficiles que d'autres.

Les principaux rôles et activités de la Deuxième Vice-présidente nationale responsable de la négociation sont définis aux articles 2 et 4 du Statut 10 des Statuts du SEI (une copie se trouve ci-après) et dans certaines parties du Règlement 10.

Statut 10 - FONCTIONS DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS

Article 2 - Vice-présidence

- (1) Les vice-présidentes et vice-présidents soumettent des rapports écrits des responsabilités qui leur ont été attribuées, à chaque réunion régulière du Conseil exécutif et au congrès.
- (2) Si le poste à la présidence devient vacant entre les congrès, ou que la ou le titulaire est rendu incapable de remplir les fonctions, la 1ère vice-présidente ou le 1er vice-président occupe le poste temporairement.
- (3) En l'absence temporaire de la présidente ou du président, et avec l'accord de cette dernière ou de ce dernier, la 1ère vice-présidente ou le 1er vice-président exécute toutes les fonctions de la présidence et est investi de tous les pouvoirs qui en découlent.

- (4) En l'absence temporaire de la présidente ou du président et de la 1ère vice-présidente ou du 1er vice-président, et avec l'accord de la présidente ou du président, la 2e vice-présidente ou le 2e vice-président exécute toutes les fonctions de la présidence et est investi de tous les pouvoirs qui en découlent.
- (5) Dans les circonstances qui ne sont pas couvertes par ces Statuts, le Conseil exécutif aura l'autorité de combler tout poste, sur une base temporaire.
- (6) Aux réunions du Conseil national d'administration de l'AFPC, la suppléante ou le suppléant de la présidente ou du président est la première vice-présidente ou le premier vice-président ou, en son absence, la deuxième vice-présidente ou le deuxième vice-président.

Article 4 - La 2^e vice-présidente ou le 2^e vice-président responsable de la négociation collective:

- (1) surveille l'application du Règlement régissant la procédure de négociation collective;
- (2) publie fréquemment des bulletins sur l'état des négociations pendant le processus des négociations;
- (3) assume la présidence du Comité permanent de la négociation;
- (4) participe à l'équipe de négociation AFPC/ARC;
- (5) préside le Comité national de la négociation collective;
- (6) est membre du Comité de coordination national de grève de l'AFPC;
- (7) veille à ce que le processus de négociation pour le SEI soit bien mené au mieux des intérêts des membres; et
- (8) assiste et participe aux discussions ou réunions préparatoires de la négociation entre l'AFPC/SEI et l'employeur.

En plus du travail que j'ai accompli dans les négociations collectives et au sein des comités, j'ai assisté aux réunions du Conseil exécutif, aux Conférences des présidentes et présidents et aux Assemblées générales annuelles. J'ai aussi remplacé le président au Conseil national d'administration de l'Agence de la fonction publique du Canada (AFPC). Les trois dernières années ont été très occupées. J'ai aimé travailler avec Bob et Marc et je les remercie pour leur appui.

NÉGOCIATIONS

Lorsque j'ai été élue Deuxième Vice-présidente nationale, le processus de négociation collective, qui avait débuté en 2012, était déjà bien amorcé. Dans ces circonstances, le Conseil exécutif a décidé de maintenir en poste l'équipe de négociation de l'époque et il m'a demandé de me joindre à l'équipe. Dans le cadre de mon mandat au sein de l'équipe de négociation, j'ai participé et assisté :

- à toutes les séances de négociation;
- à toutes les rencontres du Comité national de grève/stratégie de l'AFPC;
- à deux séances de médiation;
- à une commission de l'intérêt public;
- à deux votes de ratification;

- à la signature de la convention collective.

Ce fut un processus très difficile, notamment en raison du fait que le gouvernement Harper nous avait assigné au Conseil du Trésor pour la négociation, et que les pouvoirs de l'équipe de l'Agence du revenu du Canada (ARC) semblaient être inexistantes. Lorsque le processus de négociation a échoué, le Conseil exécutif a adopté une résolution visant à boycotter la consultation de l'ARC.

Il y a eu beaucoup de fierté le jour où on a annoncé les résultats du premier vote de ratification et que les membres avaient soutenu notre recommandation à l'égard du « non ». Ces résultats jumelés à la participation record à ces réunions nous ont réellement démontré que les membres nous appuyaient. Cela nous a permis de retourner à la table de négociation et d'obtenir davantage de gains pour nos membres.

J'estime que la mobilisation des membres est l'un des aspects les plus importants de la négociation collective et des syndicats en général. Les conversations individuelles sont excellentes, mais il est essentiel de compter sur des militants dynamiques et informés pour s'adresser aux membres sur une base régulière. Il y a de nombreux membres qui ne souhaitent pas assister à des réunions pour entendre des interlocuteurs parler au moment de voter sur une offre. Je ne suis pas de cet avis et puisque j'ai participé à nos deux derniers votes, je considère que cela est plus vrai que jamais.

Au moment où je rédige le présent rapport, nous connaissons les dates où nous devons retourner à la table de négociation pour négocier la clause de réouverture. Nous espérons avoir de bonnes nouvelles pour nos membres à l'issue de ces rencontres en mai. Toutefois, si ce n'est pas le cas, nous passerons à la prochaine étape, soit l'arbitrage obligatoire. Au cours du processus de négociation, je disais toujours aux nombreux membres que je rencontrais que les pouvoirs de l'équipe de négociation lui sont conférés par les personnes qui leur démontrent leur appui sur le terrain. Nous sommes là pour représenter les membres à la table de négociation, mais le vrai pouvoir provient des membres et de l'appui qu'ils témoignent. Chaque fois que nous demandons aux membres de démontrer leur appui, il faut garder à l'esprit que la direction nous regarde tous et qu'elle fait état des activités, comme le fait la personne occupant la présidence de la section locale. J'estime que ces manifestations de soutien nous aident davantage que les membres réalisent.

CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE

Les changements technologiques dans le milieu de travail d'aujourd'hui ne cessent jamais. Depuis la négociation des premières dispositions relatives aux changements technologiques en 1975, le SEI intervient constamment auprès de l'employeur afin d'obtenir un plus long préavis à l'égard de la planification des changements technologiques et d'obtenir la formation adéquate pour les employé-e-s.

Le comité se réunit au moins deux fois par année à l'échelle nationale avec la haute direction afin de discuter de la mise en œuvre des nouvelles technologies ou des changements à apporter aux technologies existantes. Le comité examine aussi les problèmes qui, selon les membres, résultent des changements technologiques. Au

cours des trois dernières années, durant mon mandat à la présidence, nous avons rencontré l'ARC à deux reprises en raison du boycottage de la consultation.

Le comité s'efforce de faire en sorte que l'employeur constate l'aspect humain des changements technologiques en milieu de travail, ainsi que les répercussions de ces changements sur les membres. Le comité continue également d'informer l'employeur sur les droits du personnel touché par une situation technologique qui déborde du cadre des articles sur les changements technologiques de la convention collective.

Je tiens à remercier les membres du comité pour leur travail acharné accompli au nom des membres.

CHANCES ÉGALES

On m'a initialement confié la coprésidence du Comité des chances égales, et j'ai pris la relève en tant que présidente à mi-chemin environ de mon mandat. Ce fut un plaisir de travailler au sein du comité et d'organiser trois conférences régionales et une conférence nationale sur les chances égales. Ces conférences ont obtenu un franc succès. Au cours de ce mandat, j'ai fait partie du comité de sélection qui a nommé les cinq représentantes et représentants de l'équité. Nous avons apporté des changements à la lettre d'appel de participation afin d'aider les membres qui présentent une demande. Il importe que cet appel atteigne le plus grand nombre de membres possible.

Le SEI est en faveur des chances égales pour tous les membres, sans égard au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'incapacité mentale ou physique, à la race, à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale, aux croyances religieuses, aux convictions politiques, à l'état matrimonial, à la situation de famille ou à l'état de personne graciée.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* précise que l'employeur est tenu de collaborer avec les syndicats, et de les consulter, dans l'élaboration de politiques et de procédures relatives à l'équité en matière d'emploi, et lors de la mise en œuvre de programmes et de plans d'action. Le SEI est convaincu que la collaboration et la coopération doivent être en place à tous les échelons. Le SEI possède des lignes directrices pour les Comités mixtes locaux de l'équité/la diversité en matière d'emploi.

Les consultations syndicales-patronales sur les questions d'équité constituent aussi une priorité. Des réunions avec le coordonnateur national de l'équité en matière d'emploi de la direction et le sous-commissaire aux Ressources humaines ont lieu régulièrement afin de discuter de questions comme les plans d'action concernant l'équité en matière d'emploi, l'orientation stratégique sur l'équité en matière d'emploi, les résultats de l'analyse de l'effectif, les cours de sensibilisation aux questions d'équité, les programmes spéciaux à l'intention des membres issus de groupes spécifiques et sur les autres questions faisant obstacle à la promotion de l'égalité des chances.

Encore une fois, en raison du boycottage des consultations, un nombre limité de rencontres avec l'ARC a eu lieu au cours de mon mandat au comité.

Je tiens à remercier les membres du comité qui ont travaillé au nom des membres.

CARACTÈRE BÉNÉVOLE DU POSTE DE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE NATIONALE OU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT NATIONAL

Dans ma situation, le fait d'avoir occupé ce poste à titre de bénévole fut très difficile. Parmi les facteurs qui ont rendu la situation ainsi, je tiens à mentionner ce qui suit :

- Avant d'être élue Deuxième Vice-présidente, j'ai été présidente d'une section locale pendant dix ans. Pendant huit de ces dix années, aucune équipe ne relevait de moi parce que la direction croyait que cela n'était pas juste pour l'équipe. La direction m'a enlevé mon équipe. En tant que titulaire d'un poste au niveau MG et ayant de nouveau une équipe à la suite de mon élection, cela n'a pas fonctionné. J'étais absente du bureau environ 70 % du temps, ce qui inclut mes congés personnels et la conduite de mes activités syndicales. À mon avis, il est impossible d'occuper un poste de chef d'équipe avec efficacité ou efficience dans ces circonstances. Cette période a été très stressante.
- Les déplacements à partir de Terre-Neuve vers d'autres destinations au pays m'ont durement touchée. Les déplacements étaient déjà assez difficiles lorsque les vols étaient à l'heure, c'était encore pire lorsque les transporteurs aériens et les conditions météorologiques ne collaboraient pas. Par exemple, pour l'un des votes de ratification en Colombie-Britannique, j'ai voyagé pendant 24 heures avant d'arriver à destination.

Je ne dis pas que ce poste devrait être à plein temps, mais j'estime qu'il ne devrait pas être éliminé non plus. Cela dépend de la personne élue pour le poste, de sa situation ou de la flexibilité en milieu de travail, des fonctions ou des comités qui lui sont attribués, de l'endroit où elle habite, des déplacements qu'elle doit effectuer, et d'autres facteurs. Il y a beaucoup de travail à accomplir, et je suis d'avis que le fait de conserver ce poste ne nuira pas à l'organisation.

CONCLUSION

J'aimerais remercier le Conseil exécutif pour son soutien et son aide au cours de ces trois dernières années, ainsi que la personne occupant la présidence de la section locale et les membres de l'Exécutif avec qui j'ai eu le plaisir de travailler. Le travail et le dévouement de ces personnes méritent d'être salués.

Comme vous le savez, je ne me représente pas pour ce poste. Ce fut une aventure longue et difficile, et je ne pense pas être en mesure de répéter l'expérience sans subir des effets néfastes sur ma santé. Les horaires de voyage ont été très difficiles surtout compte tenu du fait que je partais de Terre-Neuve.

Je prendrai ma retraite de l'ARC plus tard cette année après plus de 35 ans de service, dont 25 à occuper divers postes au service des membres. Avoir le privilège de travailler avec autant de militants fantastiques et dévoués et de servir les membres de notre syndicat pendant ces années a été très gratifiant. Il y a trop de personnes à qui je témoigne mon amour et mon respect pour toutes les nommer ici. Continuez de mener le

bon combat, tout comme je le ferai, mais dans une perspective différente.

Je souhaite la meilleure des chances à la Deuxième Vice-présidente nationale ou au Deuxième Vice-président national, et aux nouveaux membres du Conseil exécutif dans leur mandat. Solidarité, mes frères et mes sœurs!

Le tout respectueusement soumis,

Madonna Z. Gardiner
Deuxième vice-présidente nationale